

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES
DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
TENUE LE MARDI 28 JUIN 2022 À 17 H 00
Réunion en présentiel
Auditorium du Musée

1) MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil d'administration, Pierre Bourgie, souhaite la bienvenue aux membres du Musée des beaux-arts de Montréal. Puis, il présente les personnes présentes à ses côtés sur l'estrade _ Stéphane Aquin, le directeur général du Musée, Alix d'Anglejan-Chatillon, la secrétaire spéciale du conseil d'administration, et Yves Théoret, le directeur général adjoint, ainsi que Nadia Hammadi, la secrétaire du Conseil _ et souligne la présence des représentants du cabinet Deloitte qui a agi à titre d'auditeur indépendant pour le Musée.

La secrétaire spéciale confirme que l'avis de convocation, les états financiers, et la biographie des quatre candidats proposés pour élection, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'année précédente ont été affichés sur le site web du Musée en date du 28 mai 2022. Le comité de gouvernance et d'éthique du Musée n'a reçu aucune candidature externe pour élection au conseil d'administration. La secrétaire spéciale confirme également avoir obtenu attestation de l'envoi de l'avis de convocation aux membres par voie électronique ou par voie postale.

2) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil déclare l'ouverture de l'assemblée, ayant constaté le quorum avec la présence de plus de 25 membres dans la salle, comme il est requis dans le *Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal*.

3) RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après mention du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres précédente ne nécessitant pas d'approbation, il présente son rapport.

4) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Puis, le directeur général présente son rapport, faisant état des activités du Musée.

5) ÉTATS FINANCIERS

Le président rappelle que les états financiers vérifiés du Musée pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été publiés sur le site web du Musée à partir du 28 mai 2022, comme il est indiqué dans l'avis de convocation. Il invite les membres à poser des questions à ce sujet durant la période de questions.

6) NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Sur l'avis du comité Finances et Audit du Musée, le conseil d'administration recommande la nomination du cabinet Deloitte, Comptables agréés, comme auditeur indépendant du

Musée pour le prochain exercice financier commençant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023, et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres.

Le président du conseil d'administration signale la satisfaction du Musée à l'égard du travail de l'auditeur indépendant, et recommande la reconduction de son mandat.

Sur une proposition dûment formulée et appuyée,
il est recommandé à l'unanimité
que le cabinet Deloitte, Comptables agréés
soit nommé auditeur indépendant du Musée,
avec une rémunération à être fixée par le conseil d'administration,
pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023,
et qu'il exerce ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres.

7) ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU MUSÉE

Selon la nouvelle loi, l'élaboration du Règlement relève désormais du conseil d'administration du Musée. Le Conseil a rédigé les différentes sections avec l'appui de la direction générale et des différents services du Musée, et en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Le président rappelle que le document a été mis à la disposition des membres sur le site Web du Musée. Il invite les questions à son sujet, puis un vote pour son adoption.

Sur une proposition dûment formulée et appuyée,
il est recommandé à l'unanimité que soit adopté
le nouveau Règlement sur l'administration générale
du Musée des beaux-arts de Montréal.

8) ÉLECTION DE QUATRE PERSONNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président précise que les quatre candidatures proposées respectent la nouvelle loi et répondent aux compétences et aux expertises requises. Elles viennent s'ajouter aux six autres candidatures entérinées par le gouvernement du Québec, et permettent aussi de respecter la parité au sein du Conseil.

Ces 4 candidats sont :

- Clare A. Chiu – mandat de quatre ans
- Yolande James – mandat de trois ans
- Alexandre McLean – mandat de quatre ans
- Alanis Obomsawin – mandat de deux ans

Le nombre de postes à combler étant égal au nombre de postes vacants, il déclare élues les personnes nommées, conformément à l'article 12 du Règlement sur l'administration générale du MBAM.

9) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets pour lesquels cette assemblée annuelle des membres a été convoquée ayant tous été abordés, le président déclare terminée la partie formelle de l'assemblée et ouvre la période de questions. Aucune question n'est posée.

10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil déclare l'assemblée levée.